

DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Vu l'article R 421-18 alinéa 8 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 26-17 du 26 juin 2017 nommant Madame Séverine LEPLUS, Directrice Générale à compter du 1er juillet 2017,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 04-24 du 28 février 2024 qui autorise la Directrice Générale à déléguer et subdéléguer sa signature dans les mêmes conditions que celles autorisées selon délibération n°25-22,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°25-22 du 28 juin 2022 qui autorise la présente délégation de signature conformément aux limites fixées au rapport n° 25-22 présenté au Conseil d'Administration,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Monsieur Pascal CLAUDE, Directeur Général Adjoint emportant autorisation de subdélégation,

**Monsieur Pascal CLAUDE, Directeur Général Adjoint,
SUBDELEGUE, sous son contrôle et sa responsabilité et sous réserve de faire un reporting à la Directrice Générale,
LA SIGNATURE DE Madame Séverine LEPLUS, Directrice Générale A :
Madame Binta WAGUE, Directrice Juridique,**

Pour les actes définis ci-après :

- **Actes emportant engagements financiers :**
 - Marchés selon procédure non formalisée dans la limite de 30 000€ HT,
 - Les engagements et bons de commande jusqu'à 30 000 € HT dans le cadre des marchés signés par la Directrice Générale et du budget alloué au délégataire,
 - les convention d'honoraires d'avocats/huissiers/notaires/experts dans la limite de 30 000€ HT,
- **Actes n'emportant pas engagements financiers** tels qu'actes consécutifs à l'exécution des marchés, actes de gestion courante, ainsi que dépôts de plainte au nom et pour le compte de l'Office après information de la Directrice Générale :
 - les bordereaux d'envoi en Préfecture,
 - les courriers de notification des avenants,
 - les courriers de notification des actes de sous-traitance,
 - les courriers de délivrance, notification d'exemplaire unique des marchés,
 - les courriers de mise en demeure, après information de la Directrice Générale,
 - les procès-verbaux et/ou courriers d'application de pénalités après mise en demeure et information donnée au DG,
 - la signature de recommandés émanant de la poste et plis huissiers,
 - les correspondances avec les avocats, notaires, huissiers, experts, greffiers, magistrats, géomètre
 - les correspondances sans engagement financier aux administrations, entreprises, maîtres d'œuvre, officiers ministériels, collectivités, locataires, organismes, postulants, réservataires, associations, bordereaux internes

ET PRECISE :

- que la présente décision portant délégation de signature abroge, le cas échéant, la décision précédente,

- que la délibération et le rapport préalable au Conseil d'Administration n°04-24 en date du 28 février 2024 visés en tête des présentes et fixant les limites de la présente délégation de signature sont notifiés au délégataire conjointement à la présente,
- que le présent délégataire est autorisé à subdéléguer cette signature aux autres membres de l'Office sous sa responsabilité dans les limites fixées au rapport n°04-24,
- qu'elle est consentie sous réserve d'un compte rendu des actes signés en vertu de la présente, par lui-même ainsi que par les collaborateurs placés sous contrôle auxquels cette signature sera subdéléguée,
- qu'elle est consentie au regard :
 - des pouvoirs de direction et de contrôle du délégataire,
 - en raison de ses compétences techniques et professionnelles,
 - de sa reconnaissance à disposer ou pouvoir disposer des sources d'information permanente concernant les lois, les décrets et normes,
 - de son engagement à aviser sans délai la délégante des difficultés rencontrées dans l'exécution de sa mission, et des moyens supplémentaires qui lui apparaîtraient nécessaires afin que ces derniers soient mis autant que faire se peut à sa disposition,
- que la présente délégation peut être modifiée ou prendre fin à tout moment sur décision de la Directrice Générale,
- qu'en cas de changement de fonctions du collaborateur, la présente délégation deviendra caduque,

Fait à Pontoise,
Le, 25-11-2024 | 18:51 CET

Le Directeur Général Adjoint
Pascal CLAUDE



Reçu pour NOTIFICATION,
A Pontoise,
Le, 26-11-2024 | 11:31 CET

La Directrice Juridique
Binta WAGUE

Binta WAGUE